

Liberté Égalité Fraternité

# PLAN D'ACTIONS FACE A LA CRISE APICOLE

RÉUNION DE RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS AU PLAN

DGPE

1



# Plan d'actions face à la crise apicole

- GT du 14/03 : participation de toutes les structures invitées sauf le SPMF excusé, qui a envoyé une contribution en amont
- Il en ressort:
  - Des préoccupations sur les retards de paiements des MAEC API et des aides individuelles PSA 2023
  - Des remontées sur le fait que pour beaucoup d'apiculteurs, la situation est toujours préoccupante, avec des difficultés de commercialisation qui persistent
  - Des attentes fortes, en particulier sur le renforcement des contrôles des miels, la transparence du marché, la rémunération des apiculteurs et le dialogue entre l'amont et l'aval pour permettre l'écoulement des stocks
  - Des questionnements sur les aides conjoncturelles avec la volonté d'adapter le paramétrage à la profession (apiculteurs sans comptabilité...)
  - ⇒ Suite à l'appel à contributions, **7 contributions reçues** faisant des propositions sur les dispositifs conjoncturels et les mesures structurelles du plan



# Contributions reçues sur le paramétrage des dispositifs conjoncturels

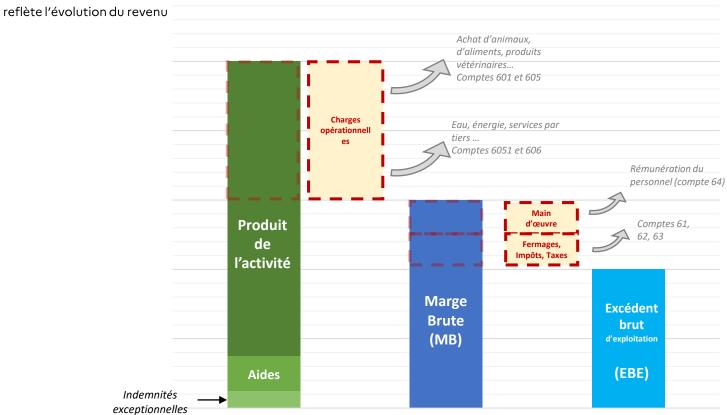
### Tendance des réponses observée :

- <u>Bénéficiaires</u>: apiculteurs professionnels selon les critères d'assujettissement MSA en tant que chef d'exploitation
- <u>Indicateur pour évaluer les difficultés rencontrées et constater les pertes</u> : une majorité en faveur d'un indicateur de perte de CA. Il a été également proposé une perte d'EBE ou le plus favorable entre perte de CA ou EBE
- Période indemnisée: 2023
- <u>Période de référence</u>:
  - 2022 ou moyenne 2021-2022 pour perte de CA ou 2020
  - moyenne triennale ou référence olympique ou 2020 pour les pertes de production

DGPE 29/03/202

## Comparaison CA / marge Brute / EBE

L'EBE en tenant compte des variations de charges de structures (rémunération du personnel, impôt et taxes) en plus des charges opérationnelles



**Produit d'exploitation** 



# Contributions reçues sur le paramétrage des dispositifs conjoncturels

## Tendance des réponses observée :

- <u>Seuil de pertes</u>:
  - divergence sur les seuils de pertes de CA/EBE : propositions allant de 10 % à 40 %
  - divergence sur les seuils de pertes de production : 30 % à 40 %
- Documents pour objectiver les pertes : attestation du comptable ou déclaration TVA pour les apiculteurs n'ayant pas de comptabilité (en attente d'un exemple anonymisé)
- Risque de surcompensation : inquiétudes sur la compatibilité avec les bénéficiaires des aides bio ; proposition d'exclure les bénéficiaires des aides calamités 2023 et des dispositifs bio 2024



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE CONTRIBUTIONS REÇUES SUR les mesures structurelles

## ⇒ Travaux engagés par INTERAPI sur ce volet

#### Synthèse des retours :

#### Axe 1:

- adopter rapidement le décret miel ; étiqueter tous les % (position majoritaire)
- étendre l'étiquetage de l'origine aux autres produits de la ruche
- supprimer l'expression «conditionné en France»
- jouer de l'influence française pour accélérer la prise d'actes secondaires au niveau UE; valider officiellement et rapidement au niveau UE les méthodes d'analyse des miels
- améliorer la traçabilité ; renforcer les contrôles aux frontières (douanes) et chez les conditionneurs; mener une campagne de contrôle dans les supermarchés, analyser les miels avant mélange
- augmenter les peines d'amendes pour les fraudeurs
- réglementer la pasteurisation ou flash pasteurisation
- mettre en place une charte de bonnes pratiques d'étiquetage avec les distributeurs et conditionneurs pour prohiber les mélanges de miels...



# Contributions reçues sur les mesures structurelles

#### Synthèse des retours :

#### Axe 2:

- agir pour plus de transparence et d'équité de la répartition des marges au sein de la filière
- mettre en place des campagnes de promotion/déstockage du miel français par la grande distribution
- mener une campagne nationale de publicité télévision ou radio sur l'intérêt de consommer du miel et/ou d'autres produits de la ruche pour redonner confiance aux consommateurs ; valoriser le miel français... A l'inverse, quelques OPA s'opposent aux campagnes de communication génériques et de publicité jugées inefficaces



## Contributions reçues sur les mesures structurelles

## Synthèse des retours :

Axe 3 : mieux connaître le comportement des consommateurs ; mieux connaître les volumes de production ; travailler à un indicateur de coût de revient par miellée ; avancer sur les indicateurs de coût de production et de marché ; améliorer la connaissance des flux et stocks de la filière ; rendre obligatoire l'enquête stocks chez les conditionneurs et publier les résultats ; améliorer les délais de publication de l'enquête annuelle FAM...

**Axe 4**: alternatives plus souples pour traiter varroa; plan de lutte concerté contre le frelon en mobilisant tous les acteurs; financements publics des outils de lutte contre le frelon asiatique (pièges sélectifs, harpes....); divergence sur OMAA (renforcement ou baisse du soutien)...

**Autres propositions** : instauration de prix planchers ; clause de sauvegarde économique, régulation des importations de miels asiatiques et ukrainien



## Méthode et calendrier de travail

- Transmission des préoccupations et des contributions aux différentes administrations concernées
- Travaux à poursuivre sur les différents axes du plan en lien avec les parties prenantes (INTERAPI, administrations...)
- Réunion de présentation des paramètres des dispositifs conjoncturels en avril
- Pour la DGPE, travaux à conduire sur l'axe 3 avec FAM

DGPE 29/03/202